

**REGLEMENT POUR LA PRÉ-ADMISSION  
A L'ESTACOM - POST BAC  
CAMPUS DE BOURGES**

PP 005 Sélection des étudiants

**Nombre de places**

52 places pour le Bachelor en 3 ans :

- 26 places pour le Bachelor Communication
- 26 places pour le Bachelor Marketing

**Modalités de candidature**

Les candidats font la demande du dossier de candidature auprès de l'Estacom par téléphone, courrier postal, ou courrier électronique. Ils peuvent également le télécharger sur le site Internet [www.estacom.fr](http://www.estacom.fr).

Les candidats prennent également connaissance du règlement pour la pré-admission.

Le dossier de candidature complété est retourné au plus tard à la date indiquée dans le calendrier ci-après, le cachet de la poste faisant foi. Le dossier peut également être déposé à l'accueil de l'école ou envoyé par mail à l'adresse figurant sur le dossier de candidature.

Un accusé de réception déclarant le dossier complet ou incomplet est envoyé systématiquement aux candidats.

La 1<sup>ère</sup> année de Bachelor s'effectue en tronc commun avec les deux spécialités (communication et marketing)

Le choix de la spécialité s'opère à l'issue de l'année 1. Chaque étudiant formule son vœu.

Un arbitrage peut être opéré en cas de déséquilibre trop important entre les deux spécialités, selon les critères suivants :

- 1- Notes obtenues au cours de l'année 1
- 2- Motivation/Attitude

**Diplômes préconisés pour une entrée en formation post bac de l'ESTACOM :**

- 1 – Bacs Généraux (toutes options)
- 2 – Bacs technologiques (STMG et STD2A par exemple)
- 3 – Bacs pro (communication visuelle plurimédia par exemple)

Les dossiers présentés par les candidats titulaires de diplômes proches de ceux mentionnés ci-dessus sont également examinés.

Les candidats doivent avoir obtenu leur baccalauréat avant la rentrée.

**Jury d'admission**

Le jury d'admission est composé de ou trois professionnels représentant l'établissement et la profession.

**Epreuve d'admissibilité**

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat par le jury d'admission qui remet à l'administration une liste de candidats à convoquer pour l'épreuve d'admission.

Les résultats de l'admissibilité sont envoyés individuellement aux candidats par courrier et par mail avec leur convocation pour l'épreuve d'admission s'ils sont sélectionnés.

**Epreuve d'admission**

Chaque candidat déclaré admissible est convoqué pour participer à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission se déroule selon les processus ci-dessous :

- Un entretien oral avec le jury d'admission. L'objectif est d'évaluer ses connaissances, sa motivation pour le métier et la cohérence de son projet professionnel. Une épreuve de créativité visant à détecter les capacités du candidat à élaborer une réflexion créative et logique est associée à cet entretien.
- Une épreuve d'analyse de culture générale sous la forme d'un questionnaire à choix multiples.
- Une épreuve de français visant à mesurer le niveau de maîtrise grammaticale du candidat.

## Admission

Le jury d'admission détermine les barres d'admission et fixe les listes des candidats classés pour l'intégration. L'admission est prononcée par le jury à l'issue des épreuves et les candidats admis sont informés par courrier et par mail.

L'admission définitive se fait sous réserve de l'obtention du diplôme préparé.

Chaque candidat admis est informé de la décision prise à son égard. Il doit faire connaître son acceptation ou son refus dans les délais qui lui sont notifiés. En cas de refus, il est considéré comme démissionnaire. En cas de non-respect des délais indiqués, le candidat admis est placé sur liste d'attente.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury d'admission. **Le jury est souverain.**

## Sanctions

Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements et documents fournis lors de l'inscription, soit pendant les épreuves, et plus généralement durant toutes les étapes de la procédure, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des pré-admissions, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Ce règlement est destiné à fournir l'ensemble des informations relatives aux pré-admissions.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant sur ce règlement.

## Calendrier des sélections des candidats 2022

<u>1<sup>ère</sup> session</u>	
Vendredi 26 novembre 2021	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Semaine 49* (décembre 2021)	Date des épreuves d'admission
<u>2<sup>ème</sup> session</u>	
Mardi 11 janvier 2022	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Semaine 5* (février 2022)	Date des épreuves d'admission
<u>3<sup>ème</sup> session</u>	
Mardi 8 février 2022	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Semaine 9* (mars 2022)	Date des épreuves d'admission
<u>4<sup>ème</sup> session</u>	
Mardi 8 mars 2022	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Semaine 13* (mars 2022)	Date des épreuves d'admission
<u>5<sup>ème</sup> session</u>	
Mardi 12 avril 2022	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Semaine 18* (mai 2022)	Date des épreuves d'admission
<u>6<sup>ème</sup> session</u>	
Mardi 10 mai 2022	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Semaine 22* (juin 2022)	Date des épreuves d'admission

\*les dates précises auxquelles se dérouleront les entretiens et épreuves d'admission seront fixées en fonction du nombre de candidatures reçues.